



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Élan
Lundi 10 juin, 18h30, à l'école Élan

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Élan, tenue le 10 juin 2025 à 18h30 à l'école Élan, 3450 avenue De Lorimier, à Montréal.

PERSONNES PRÉSENTES : Carole-Anne Gascon, Camille Therrien, Marie-Josée Latour, Mélanie Bérubé, Danilo Dantas, Coline Saillard, Lise Geffray, Annie Lapointe
Formant quorum sous la présidence d'Agnès Demptos,

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE : Amélie Girard (directrice)

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE : Néant

MEMBRES ABSENTS : Néant

Formant quorum sous la présidence d'Agnès Demptos,

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Agnès Demptos, déclare la séance ouverte. Il est 18h33.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Danilo que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, après retrait du point 5.2.
Adopté à l'unanimité

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 avril 2025

IL EST PROPOSÉ par Carole-Anne que le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modification.
Approuvé à l'unanimité

4. Parole au public

4.1 Projet de rue école – L'arrondissement a transmis par courriel (voir ci-dessous) la décision de ne pas considérer l'école Élan pour le projet de rue-école.

Extrait de la communication reçue par courriel de l'arrondissement le 23 mai 2025 :

« Nous avons procédé aux validations techniques supplémentaires afin de raffiner la liste des établissements présentant un potentiel pour la mise en place d'un projet de rue-école au courant de l'année scolaire 2026-2027.

Malheureusement, l'école Élan n'a pas été retenue comme école finaliste dans le cadre de cette initiative. Notamment en raison de l'achalandage du secteur et de la complexité qu'une fermeture de rue temporaire impliquerait (longueur de tronçon de rue, quantité d'adresses, zone de livraison pouvant mener à une cohabitation difficile).

Division de l'aménagement écologique du paysage.»

Toutefois, il est nommé en CÉ que certaines dispositions mises en place dans le cadre d'une rue-école pourrait servir d'inspiration dans le but d'améliorer la cordialité et la sécurité aux abords de l'école (par exemple : réduction de la vitesse maximale lors des entrées et sorties des élèves).

4.2 Utilisation des terrains de soccer (intensité, conflits, inclusion). Sera traité au point #8

5. Activités et sorties éducatives

5.1 Présentation des activités réalisées depuis le dernier CÉ et celles prévues d'ici la fin de l'année scolaire. Des efforts ont été réalisés par les enseignants pour offrir des activités variées.

5.2 Approbation des sorties pour 2024/2025 – Point annulé

5.3 Si certaines sorties ont lieu avant le premier CÉ de l'an prochain, il est proposé que les membres du CÉ approuvent maintenant, de manière systématique, les sorties qui auront été approuvées par la direction.

Lise propose

Approuvé à l'unanimité

6. Sujets soumis pour approbation entre deux séances de CÉ

6.1 Projet de dodo à l'école - Le projet a été approuvé par courriel. Le projet a été bonifié avec la prise en compte des commentaires formulés par courriel. Approuvé par courriel le 21 mai 2025.

La dernière version du projet doit être présenté au CÉ afin de garder trace des règles de sécurité et recommandations établies, et dans le but de pouvoir les reprendre dans le cadre d'un futur projet de dodo à l'école. **Action : Camille**

6.2 Projets spéciaux de la fondation : bacs de rangement, verres réutilisables, montage pour la vidéo des finissants. Approuvé par courriel le 30 mai 2025.

6.3 Sollicitation de dons pour la fête des finissants, par le comité finissant, auprès de commerces du quartier: Metro Bigras, le Rona de Lorimier, etc. - Approuvé par courriel le 29 avril 2025.

6.4 Projet d'édition du livre réalisé par la classe de Kevin. Approuvé par courriel le 3 juin 2025. A noter que la Fondation a bonifié la quantité de livres imprimés (nouvelle quantité : 50 copies).

7. Consultation des élèves sur l'utilisation des terrains de soccer

7.1 Des discussions ont eu lieu, en mettant en avant la nécessité d'établir des règles et des attentes sur la pratique du soccer à l'école : plaisir, respect.

En plus de la consultation des élèves réalisées par les enseignants, la direction a confié le mandat à une éducatrice d'expérience au service de garde, d'observer et de consulter des personnes impliquées, intervenir, et proposer des règles du soccer à l'école avec des conséquences en cas d'écart aux règles. La notion d'inclusion est considérée dans l'établissement de ces règles (tout niveau d'habileté, tout genre, tout âge, etc.). Ces règles "Soccer école", par opposition au soccer compétitif, confirmeront que le soccer pratiqué au sein de l'école est une activité qui, avant tout, procure du plaisir de jouer ensemble

Au début de la prochaine année scolaire :

- À toutes les récréations, la personne au poste dédié à la surveillance des terrains de soccer sera outillée pour réaliser les interventions convenues auprès des enfants.
- Une tournée des classes sera réalisée auprès de l'ensemble des enfants pour clarifier les attentes (soccer non compétitif).

7.2 Il a été suggéré qu'une journée spéciale soit organisée de temps en temps, avec une rotation des activités réalisées dans la cour, pour permettre la découverte et la pratique d'autres activités pour tous les élèves. Par exemple, des parties de soccer avec des âges mixtes peuvent être organisées de manière exceptionnelle afin de favoriser le respect et le plaisir.

8. Approbation des frais scolaires exigés des parents

8.1 Les frais scolaires exigés par les parents pour l'année scolaire 2025 et 2026 sont similaires à l'année 2024-2025 et s'élèvent à moins de 30 \$ par enfant. Danilo propose.

Approuvé à l'unanimité

8.2 Ajout point d'information: La direction informe le CÉ qu'une action collective concernant les frais facturés aux parents a eu lieu sur plusieurs années. Un règlement a été finalisé en 2023, et tous les Centres de services scolaires (CSS) du Québec ont distribué des chèques aux parents sous forme d'indemnités individuelles. Pour diverses raisons, certains chèques ne sont parfois pas encaissés. Les sommes restantes sont alors redistribuées aux CSS qui ont décentralisé vers les écoles primaires et secondaires qui ont le pouvoir de redistribuer ce montant selon leur propre évaluation des besoins financiers de leurs élèves. Le montant du reliquat, pour notre école, est de 6922\$.

Ce montant doit servir exclusivement aux élèves ayant des besoins financiers dans le but d'apporter du soutien aux parents et d'améliorer le vécu à l'école. La direction fera connaître aux parents cette opportunité de demander une réduction des frais scolaires facturés.

8.3 Ajout : Contribution volontaire des parents à la Fondation Élan.

La contribution volontaire sera approuvée au rassemblement de la communauté Élan le 16 juin à 16h30.

8.4 Opération sac à dos

Coline suggère de faire un rappel concernant l'opération Sac à dos organisée par la table des familles du plateau Mont-Royal, la date limite étant le 27 juin 2025. Coline va valider si la liste du matériel scolaire est requise avant l'inscription par les familles à l'opération.

9. Adoption des règles de fonctionnement du service de garde - Règlementation 2025-2026: sorties payantes, règlementation et service traiteur. Ces sujets seront traités au comité des usagers du SDG

La prochaine rencontre du comité des usagers du service de garde est décalée au 19 juin 2025. Le compte rendu sera transmis au CÉ pour information. Les sujets qui, selon le comité des usagers du Service de Garde, requièrent une approbation du CÉ, seront transmis par courriel aux membres du CÉ pour approbation

9.1 La proposition de réglementation sera d'abord soumise aux enseignants du CÉ pour commentaires.

9.2 Sorties organisées par le Service de Garde

Le sujet des sorties payantes organisées par le Service de Garde a été discuté. Les frais, souvent autour de 50\$ par enfant, peuvent être limitants pour des familles avec fratrie ou qui font face à des enjeux financiers.

- **Idée 1** - Une levée de fonds pourrait être organisée pour participer à une aide financière pour les familles qui en ont besoin.
- **Idée 2** - Un sondage, type Forms, pour consulter l'avis de toutes les familles, permettrait de mieux comprendre les besoins et attentes des familles vis-à-vis des sorties organisées par le service de garde.

Le comité des usagers du Service de garde sera informé des préoccupations soulevées par le CÉ et pourra évaluer ces suggestions (idées 1 & 2).

9.3 Service traiteur.

Annie a fait un sondage auprès des parents utilisateurs du service actuel afin de présenter les résultats au comité et choisir le traiteur parmi la liste proposée par le CSSDM.

9.4 Ajout : Format des sondages

Dans le cas de sondage aux parents, autant que possible, un format informatique de type « Forms » sera utilisé. Par exemple, lors du sondage sur l'ouverture du Service de Garde les dernières journées d'école, et les premières journées fin août, seules 20 familles ont répondu au formulaire qui avait été envoyé sous format word. Un format plus convivial pourrait permettre de collecter plus de réponses.

9.5 (Ajout) Collations Services alimentaires

Le Secteur des services alimentaires du CSSDM assure la coordination et la gestion d'un programme de collations (Opération solidarité). Notre école ne fait pas partie de ce programme destiné aux milieux défavorisés, mais nous pourrions tout de même recourir à leurs services pour profiter du menu prévu. Ce serait une économie de coûts et de temps. Nous perdriions cependant notre autonomie quant aux choix des collations. Un message pourrait être communiqué au service pour demander, autant que possible, de limiter les emballages et suremballages.

Ce service est retenu pour l'année 2025 et 2026 en tant que projet pilote. Le bilan sera réalisé au terme de cette première année d'expérimentation.

10. Suivi du budget annuel de fonctionnement de l'établissement

10.1 Résolution de transfert de fonds, du fonds 4 au fonds 9

- Des sommes sont réservées par la Fondation pour financer des sorties et activités éducatives. Le montant déterminé sera déposé en dons au fonds 4. Il est proposé d'adopter le transfert du fonds 4 vers le fonds 9 afin de les financer.
- Des sommes sont aussi réservées par la Fondation pour un budget classe / enseignant. Le montant déterminé sera déposé en dons au fonds 4. Il est proposé d'adopter le transfert du fonds 4 vers le fonds 9 pour financer ces dépenses effectuées par l'école, à la demande des enseignants.
- Des montants figurent au fonds 4 (campagnes de financement et subventions). Il est proposé d'adopter le transfert du fonds 4 vers le fonds 9 pour financer les dépenses prévues (achat de livres dans le cadre du Lecture-O-Thon, Projet période doudous dans notre environnement naturel et urbain, Projet Réduire et valoriser nos déchets, un processus d'art social (Fondation FM).

Danilo propose le fait que la présidente, Agnès Demptos, signe ces résolutions.

Approuvé à l'unanimité

11. Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain

Le budget proforma a été transmis le 10 juin 2025 seulement à la direction. Ce projet sera donc revu et analysé par la direction d'abord.

Danilo propose le fait que la présidente du CÉ puisse signer le budget proforma après présentation de celui-ci par la direction.

Approuvé à l'unanimité

12. Approbation du code de vie 2025-2026 (interdiction des appareils électroniques, vouvoiement et autres)

Le code de vie sera revu lors d'une rencontre administrative, le 12 juin, de la direction avec les enseignants. Seules des modifications mineures sont entrevues par la direction qui a sondé le personnel du service de garde au sujet des règles de la cour.

Rappelons que les appareils électroniques sont déjà interdits à l'école Élan.

Le vouvoiement, dont il a été question dans les médias, n'est pas encore exigé par le MEQ.

13. Points d'information/rapports

13.1 Direction (5 minutes)

Ce point n'a pas été traité par manque de temps

13.2 Personnel enseignant (5 minutes)

Les enseignantes informent les parents des festivités prévues pour les finissant.e.s de 6e année, en mentionnant l'implication de parents et de membres du personnel dans le comité d'organisation de la fête, le film, le souvenir donné aux élèves, le déroulement de la fête.

13.3 Service de garde (5 minutes)

Ce point n'a pas été traité par manque de temps

13.4 Représentant du comité de parents (5 minutes)

- Divers points abordés dans le comité cette année : enjeux à l'école Bedford et modification de la LIP, délocalisations (Laurier, FACE etc), encadrement des frais réclamés aux parents, refonte des services éducatifs, politique de transport scolaire.
- Élections sur le CA
- Budget formation du comité Parents non dépensé cette année (6,000 \$ utilisé sur 50,000 \$ octroyé) : penser à des thèmes de perfectionnement en tant que CE.

Le CÉ pourra s'interroger sur la pertinence de demander des formations pour les membres du CÉ.

En guise de conclusion de ce dernier CÉ, l'implication sans faille et déterminante de Carole-Anne au sein de l'école Élan, pendant les 14 dernières années via différents rôles, et au cours des 4 dernières années en tant que membre du CÉ, est soulignée. Merci Carole-Anne pour ta contribution bienveillante et continue au long de toutes ces années.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h30.



Présidence



Direction d'établissement